

COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés
Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
Association québécoise des fruits et légumes
Coordonnateur Table filière pomme

Représentants des chaînes
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's

26 septembre 2017

PRIX MINIMUM DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2017

Décision du comité de prix du **25 septembre 2017** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, **de maintenir le statu quo au niveau des prix déjà fixés :**

Date	Sunrise, Lobo, Paulared, Ginger Gold (minot : 42 lb)	McIntosh, Spartan Empire, Gala, Rouge Délicieuse - Jaune Délicieuse et autres (minot : 42 lb)	Cortland (minot : 42 lb)	Ambrosia (minot : 42 lb)	Honeycrisp (minot : 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 18,00 \$ C : 20,00 \$	S : 18,00 \$ C : 25,00 \$	S : \$ 40,00 C : \$ 55,00
Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus et le prix des pommes destinées en sac s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ½ pouces.					
* Spécifications pour la Honeycrisp					
<ul style="list-style-type: none">• Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70 mm) en cellule ou 2 ½ pouces (63,5 mm) en sac• Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire• Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit					

S: Sac

C: cellule

PROMOTIONS CIBLÉES (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac ou en cellule.
Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) - (sans complément de prix)	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassé. Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac ou en cellule.

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

**Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies
Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland**

	Prix
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.	

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

Suite au projet pilote des dernières années, la nouvelle Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une nouvelle catégorie de pommes destinées à l'état frais soit les pommes de catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C.

Le 14 août 2017, le comité a décidé d'établir le prix minimum à 10 \$/minot et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

PRIX MINIMUM DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION - RÉCOLTE 2017

Décision du **12 septembre 2017** du comité de prix de la pomme destinée à la transformation, les membres ont décidé de réviser à la hausse les prix des pommes tardives destinées à la sauce et au jus opalescent pour tenir compte du marché à compter **du début de la récolte** sauf pour le prix des pommes en provenance du déclassement ou sévèrement grêlées à plus de 75% qui ne s'applique qu'à compter du 12 septembre 2017.

DATE	POMMES À JUS	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0675 \$ la livre ou 2,835 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives 0,063 \$ la livre ou 2,65 \$ le minot de 42 livres pour le premier 35 000 000 livres après le comité de prix se réunira de nouveau pour établir un nouveau prix pour l'excédent si nécessaire	Tardives 0,135 \$ la livre ou 5,67 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage et légèrement grêlées) 0,125 \$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (75 % ou moins de pommes grêlées) 0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)	Tardives 0,135 \$ la livre ou 5,67 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage et légèrement grêlées) 0,125 \$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (75 % ou moins de pommes grêlées) 0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)
À compter du 12 septembre 2017		0,105 \$ la livre ou 4,41 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)	0,105 \$ la livre ou 4,41 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement ou sévèrement grêlées à plus de 75 %)

Les PPQ et les transformateurs demandent que les pommes livrées soient de qualité sinon, le transformateur se réserve le droit de refuser le produit.

CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2017



Le 25 septembre 2017, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de conserver le **statu quo** pour les dates de mise en marché ci-dessous inscrites, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

SEPTEMBRE		06 Paulared Lobo ** Ginger Gold N Sunrise N	13 Paulared Lobo Ginger Gold N Sunrise N	20 Paulared Lobo Gala N Ginger Gold N McIntosh **	27 Paulared Lobo McIntosh Gala N Ginger Gold N Honeycrisp N Spartan
OCTOBRE		04 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Cortland Jaune délicateuse	11 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	18 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	25 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse

** Quantité limitée

N : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non-respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés**.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **mardi 10 octobre 2017 dès 20 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter **des prix des variétés tardives**.

PRISE DES INVENTAIRES

Prenez note que la prise des inventaires sera du **16 au 20 octobre 2017**. Un courriel vous sera acheminé le **12 octobre prochain** par les PPQ. Les données d'entreposage sont importantes pour établir la stratégie de commercialisation pour la pomme réfrigérée et à atmosphère contrôlée destinée à l'état frais. **Vous remerciant de votre collaboration.**

LISTE DES AGENTS AUTORISÉS AU 26 SEPTEMBRE 2017

Pour prendre connaissance de la liste des agents autorisés en date du 26 septembre 2017, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous.. Depuis la parution de la liste du 12 septembre, nous avons ajouté 4 nouveaux agents autorisés, soit un emballeur : **Vergers Rouge Pomme inc.**, un producteur-emballeur **Les Domaines Roka inc.**, et deux acheteurs : **Gestion Ronald Lavallée inc.** et **Pommes Philip Cassidy inc.**

<http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/12/Agents-autorises-26-sept-2017.pdf>

Daniel Ruel, agr
Les Producteurs de pommes du Québec